

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-22**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : TARIFS ET REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES (ANNEE SCOLAIRE 2024-2025)

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. ABADIE Frédéric, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), MM. BERCIMUELLE Laurent, JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 9 juin 2024, comme suit :

- repas de la cantine scolaire.....4,25 €,
- accueil des enfants allergiques avec repas fourni par les parents1,00 €,
- garderie périscolaire, la demi-heure.....1,20 €.

En ce qui concerne **l'année scolaire 2024-2025**, le traiteur n'applique pas de hausse sur le prix de vente des repas de la cantine scolaire.

En conséquence, après délibération, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précités pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que les règlements intérieurs des deux services périscolaires (cantine, garderie).**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 juillet 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL